

« il n'y a pas de fumée sans feu ».

Depuis plus de 10 ans maintenant, ils excluent en effet les dommages résultant de la production par tout appareil ou équipement, de champs électromagnétiques ou magnétiques ou de radiations électromagnétiques.

Je doute fort que notre contrat bénéficie d'un rachat de cette exclusion accordé seulement à doses homéopathiques en faveur d'affaires d'exception.

La dépréciation de la valeur patrimoniale

Elle serait à craindre. Rien ne remplace la vérité du terrain pour le vérifier.
J'ai consulté 2 agences immobilières de Fontenay connaissant la résidence :

- a. **Pour la première agence** : mon interlocutrice, n'a pas encore été confrontée à une demande de réduction du prix de vente. En revanche, elle a vu certaines acheteurs potentiels faire volte-face et partir en courant d'une façon rédhitoire.
- b. **Pour la deuxième agence** : mon interlocutrice, confirme la perte d'acheteurs potentiels, mais également la dépréciation de la valeur du bien.

Alors ?

À ce jour, on constate que personne ne peut affirmer que les antennes relais sont, ou non, réellement dangereuses pour la santé. Dans les camps respectifs, on continue à dépenser beaucoup d'énergie pour tenter de prouver le bien-fondé de sa position.
La polémique a probablement encore de beaux jours devant elle.

VI. Le moment est-il bien choisi pour se lancer dans une étude de faisabilité ?

Le syndic (LOISELET – DAIGREMONT) propose à l'ordre du jour une étude de faisabilité payante ?
Est-ce bien raisonnable ?

Avant de décider, il semble logique d'examiner les points positifs et les points négatifs du contenu de cette étude, à savoir l'éventuelle installation d'une antenne relais dans la résidence :

- les points positifs : uniquement les rentrées financières ;
- les points négatifs sont en nombre :

Pourquoi une antenne relais dont nous n'avons pas besoin ?

À noter que notre qualité de propriétaire nous permet de la refuser.

Les locataires, eux, n'ont pas cette chance. Si le bailleur accepte, ils doivent subir, ou se battre avec l'aide des associations.

On remarquera que les antennes fleurissent sur les toits des HLM.